
**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FÉVRIER 2026 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**
(Convocation faite le 06 février 2026)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mmes Céline AZNAR, Marianne BREVET, Marie-Pierre CHANEL, Raphaële FRISON, Cécile PIERRE
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Jordan GIRERD, Frédéric WALLE

Absents :

Ms. Kévin FLAMANT, Mathias LAUGIER

Pouvoirs :

Chrystèle COURTHIAL à M. Jérôme CHURLET
Danielle GUILLERMIN à M. Daniel GAMEIRO

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

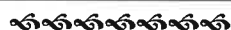
Quorum : 8 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

1. CM du 15 décembre 2025 – Approbation du procès-verbal
2. CM du 14 octobre 2024 - Approbation du procès-verbal
3. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
4. Finances – Vote du Compte Financier Unique
5. Finances – Vote des subventions aux associations pour l'année 2026
6. Personnel – création d'emploi à caractère rétroactif pour régulariser la situation d'un agent
7. Finances – tarif de location de la licence IV
8. Commissions – Point sur les dossiers en cours
9. Questions diverses



OUVERTURE DE SÉANCE A 19H05



APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2025

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2024

Pour rappel, la notification de l'approbation par le conseil municipal du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024 a été omise sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2024

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2025-059	09/12/2025	Finances	Décision de virement de crédits de 1000 euros du compte 60622 (011) vers le compte 65568 (65).
2025-060	12/12/2025	Finances	Approbation de la location d'un box communal à Mme Marie-Pierre CHANEL pour un montant de 105,00€/mois

M. le Maire énonce les décisions une à une et donne, à la demande de la majorité des membres du conseil, l'explication sur la décision de mouvement de crédits. Celui-ci était nécessaire pour la prise en charge du bordereau de paies de décembre.

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

FINANCES - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Mme Cécile PIERRE, conseillère municipale, est nommée président de séance après que M. le Maire, Jordan GIRERD, se soit retiré afin de délibérer sur le compte financier unique de l'exercice 2025, concernant le Budget Principal.

Mme Cécile PIERRE explique les principes du Compte Financier Unique et ce qu'il comporte.

Mme Cécile PIERRE donne lecture des chiffres, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement 2025	865 168,75 €
Recettes de fonctionnement 2025	1 040 100,53 €
Résultat exercice 2025	174 931,78 €
Report résultat 2024	395 490,92 €
Résultat de clôture 2025	570 422,70 €

Dépenses d'investissement 2025	730 511,51 €
Recettes d'investissement 2025	522 711,51 €
Résultat exercice 2025	-207 800,00 €
Report résultat 2024	-66 653,17 €
Résultat de clôture 2025	-274 453,17 €
Restes à réaliser dépenses	125 170,00 €
Restes à réaliser recettes	5 800,00 €
Résultat avec restes à réaliser 2025	-393 823,17 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE	176 599,53 €
-------------------------------	---------------------

En dehors de la présence de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES
-
VOTE DES
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
POUR L'ANNEE
2026

Le Maire soumet au vote du conseil municipal les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2026 :

ADAPEI	100,00 €	CLUB DE L'AMITIE	200,00 €
ADMR	400,00 €	ECHO DU SURAN	1 000,00 €
AGEK	100,00 €	ROUTE FLEURIE DU REVERMONT	220,00 €
AVAL	300,00 €	LEON BERARD	70,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	300,00 €	DONNEURS DE SANG	100,00 €
CERCLE BOULISTE	180,00 €	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
STE DE CHASSE	150,00 €	ADAG - CLIC	100,00 €
LE PATRIMOINE SURANAIS	500,00 €	COMITE DES FETES	1 400,00 €
DIVERS	3 000,00 €	JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA VALLIERE	50,00 €

M. Le Maire justifie le choix d'un montant de 3 000€ dans la case « divers » pour répondre à toute demande éventuelle au cours de l'année.

A titre d'exemple, cette année, une nouvelle association de foot sera créée à Villereversure. Dans l'hypothèse d'une demande de subvention de celle-ci et d'autres associations à venir, et parce que le souhait de la commune est de toujours soutenir les associations locales, il est préférable de maintenir une case « divers ».

Arrivée de Marie-Pierre CHANEL.

	M. Le Maire précise que cette année, il n'y aura pas d'intervention de l'association de la Maison de la Musique. A la demande de Daniel GAMEIRO, Le Maire explique que l'association de prévention routière interviendra en mai à l'école du Suran (permis vélo pour les enfants). M. Le Maire propose d'augmenter de 100€ par rapport à l'année dernière le montant de subvention allouée à la Banque alimentaire en raison d'une augmentation de la demande d'aide. Le Maire rappelle que les subventions sont accordées aux associations dont le siège est situé dans la commune de Villereversure. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, D'APPROUVER les montants des subventions aux associations pour l'année 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 8 220.00€ au compte 65748.
PERSONNEL - CREATION D'EMPLOI A CARACTERE RETROACTIF	Le maire cite la délibération D220607_09 du 07 juin 2022 : <i>« Suite à la démission d'un agent titulaire sur le poste d'agent technique à 35h, et au futur recrutement d'un agent titulaire par voie de mutation, il y a lieu de rajouter le cadre d'emploi de "technicien territorial" à compter du 1er juillet 2022 en plus de celui d'"adjoint technique territorial",</i> <i>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</i> <i>APPROUVE le rajout du cadre d'emploi de « technicien territorial » pour le poste d'agent technique à 35h à compter du 1er juillet 2022 »</i> Le Maire informe que la délibération D20220607_09 ne répond pas aux exigences du législateur et que, par conséquent, le contrôle relatif à la délibération créant l'emploi ne peut être validé par le SAR PAIES DE BELLEY, Le Maire explique que le terme « rajout » ne fait pas référence à la délibération créant l'emploi, l'acte d'engagement n'existe pas puisque la décision de création de l'emploi n'est pas approuvée par l'organe délibérant. Il propose de voter la délibération à caractère rétroactif afin de régulariser la situation de l'agent actuellement en poste et de créer un emploi sur le cadre d'emploi « technicien territorial » à temps complet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE la création d'emploi APPROUVE la création du cadre d'emploi de « technicien territorial » pour le poste d'agent technique à 35h à compter du 1er juillet 2022. FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
FINANCES - TARIF LOCATION LICENCE IV	M. Le Maire annonce que la création et l'installation d'une épicerie, d'un point restauration rapide et d'un bar, dans la commune, sont en bonne voie. Cependant, le futur propriétaire aura besoin d'une licence IV concernant la vente et consommation d'alcool. La commune possède la Licence IV et pour rester propriétaire de cette Licence, il est possible

	de louer par l'intermédiaire d'un contrat-bail commercial celle-ci. Le propriétaire devient alors exploitant de la Licence IV avec un tarif de location fixé à l'année. M. Le Maire propose de déterminer ce tarif de location. Après plusieurs échanges verbaux, le tarif de location de la licence IV est soumis à 600€ à l'année. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de louer la licence IV de la commune pour permettre l'installation d'un bar, d'une restauration rapide et d'une épicerie. APPROUVE la location de la licence IV pour permettre l'installation d'un bar, d'une restauration rapide et d'une épicerie, sous conditions de faisabilité et que le futur exploitant possède un permis d'exploitation FIXE le tarif de location de la licence IV à 600€ par an. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
TOUR DES COMMISSIONS POINTS DIVERS	Commission « Travaux, Infrastructures, Environnement » Daniel GAMEIRO : • Présent à l'AG du SIEA mais pas de quorum : ▸ Concernant le groupement de commandes des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), résultat en demi-teinte, 94 bornes ont été installées sur le département. La commune n'a pas l'obligation d'adhérer car elle ne possède pas de parking avec une capacité d'au moins 40 places. ▸ « Redevance Occupation du Domaine Publique : suite à la décision de l'Europe, le SIEA ne peut plus recevoir ces redevances pour les mairies, c'est à elles d'en faire la demande auprès de ENEDIS. Le SIEA aidera les communes à remplir ces demandes. ▸ FIBRE : Pour le raccordement de la fibre chez le particulier, celui-ci peut demander son pré-raccordement (boîtier) sur le site du SIEA ou directement en tapant https://reso-liain.fr/ Commission « CCAS » et « Service à la population » Raphaële FRISON : • Réunion CCAS le 23 février • Demande si Villereversure est concernée par les passages piétons à moins de 5 mètres d'un stationnement • Quelle suite à la visite de conformité du passage à niveau vers l'église ? Jérôme répond que cela concerne le département donc si besoin de travaux, la commune sera avisée mais les travaux seront pour le département • Demande si le barnum est disponible. Le Maire énonce que le barnum de la commune est mis à disposition des associations de la commune. • AG de l'Aval le 20 février à 20h Commission « cadre de vie » Nicolas CLAIR : • L'opération « nettoyage de la nature », organisée par la fédération de la chasse, est prévue le samedi 7 mars, rendez-vous à 8h30 à la maison des chasseurs. Ne pas hésitez à indiquer les endroits à nettoyer. Matériel c'est ok mais besoin de bras. Peut-être distribuer les flyers aux écoliers pour sensibiliser parents et enfants. Céline AZNAR : ○ Interpellée par 2 administrées qui sont en attente chacune de réponse de la commune

suite à une demande

- Demande de faire un point sur le planning de présence aux élections municipales.

Marie-Pierre CHANEL :

- Si une association se crée pour entretenir les tombes des cimetières, elle se porte bénévole
- Est offusquée par l'erreur d'ouverture de tombe lors d'obsèques. M. le maire prend la parole pour informer qu'il a fait un signalement à la préfecture concernant le marbrier qui n'a pas ouvert la bonne sépulture alors que l'emplacement avec la photo de la tombe sont donnés de manière très distincte. Il a demandé à pouvoir refuser ce marbrier.
- Passage à l'église pour les personnes en situation de handicap n'est toujours pas respecté. M. Le Maire prévoit d'installer des potelets pour éviter le stationnement mais en attendant, il invite à lui signaler toute infraction et incivilité afin de verbaliser le contrevenant.

Jordan GIRERD :

- Une orthophoniste de Ceyzériat souhaiterait s'installer à Villereversure et demande si un local serait disponible.
- En juin la commune a le plaisir d'accueillir le rassemblement départemental du SDIS de l'Ain

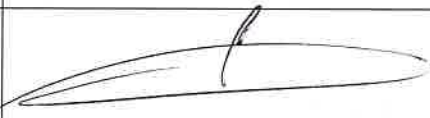
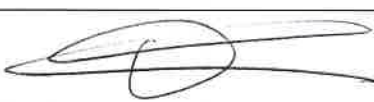
Raphaële FRISON :

- Souhaite donner une réponse positive à l'installation d'un affûteur rémouleur coutelier au marché, 1 vendredi par mois, pour dynamiser le marché.

~~~~~  
**SÉANCE LEVÉE A 21H05**

**CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

 **LUNDI 02 MARS**

|           | Le Maire                                                                            | La secrétaire de séance                                                               |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|           | M. Jordan GIRERD                                                                    | Mme Raphaële FRISON                                                                   |
| Signature |  |  |